# Inscription de l'IVG dans la Constitution : le CESE salue le vote du Sénat

PUBLIÉ LE 28/02/2024

**Le CESE salue ce vote historique qui rejoint la position qu'il défendait depuis 2022 d'inscrire ce droit dans la plus haute strate de la hiérarchie des normes pour le garantir à toutes les femmes et en tout temps.**

> *« Notre démocratie prouve ainsi qu'elle est un processus évolutif, qui pose en priorité les principes d'émancipation des individus et de respect des droits fondamentaux. Ce vote historique fait de notre pays un modèle de la protection des droits des femmes, de leur liberté à disposer d'elles-mêmes », déclare* ***Thierry Beaudet, Président du CESE.***

> *« Dans un mouvement mondial où l'on observe de nombreuses réactions conservatrices par rapport au droit des femmes à disposer de leur corps, la France, en inscrivant le droit à l'IVG dans la Constitution, deviendrait le premier pays à y faire mention dans son socle constitutionnel pour le protéger et non pas le restreindre. C'est un message fort pour les Françaises de notre pays et les femmes du monde entier », déclare* ***Agathe Hamel, Présidente de la délégation aux droits des Femmes et à l'égalité du CESE.***

Retrouvez ici le lien vers la résolution du CESE.

Contact presse :

Ema Hazan
06 64 56 11 74
ema.hazan@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026